

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **2 mars 2020** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

Mme Fabienne Larouche, adjointe administrative

EST ABSENTE :

Mme Dominique Baillargeon, conseillère district no 2

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

L'adjointe administrative dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Danis Bélanger, employé aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-046

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation des procès-verbaux :-

2.1 Séance ordinaire du 3 février 2020

2.2 Séance extraordinaire du 17 février 2020

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Avril, Mois de la jonquille

5.2 Festival de la Bernache, 33^e édition, autorisation

- 5.3 Programme d'aménagement durable des forêts
- 5.4 Contrôle du coût de la taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, projet de loi 48, suggestions
- 5.5 Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile, autorisation de signature
- 5.6 Fondation de la faune, programme d'aide Hydro-Québec, autorisation de signature
- 5.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 6.- **Approbation des comptes**
- 7.- **Compte rendu des comités**
- 8.- **Varia :-**
 - 8.1 Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 - appui
- 9.- **Période de questions du public**
- 10.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le 6 avril 2020**
- 11.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :-

2.1 Séance ordinaire du 3 février 2020

C-2020-047

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 3 février 2020** soit adopté dans sa forme et teneur.

2.2 Séance extraordinaire du 17 février 2020

C-2020-048

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance extraordinaire du 17 février 2020** soit adopté **en apportant la correction à la résolution C-2020-044 qu'elle a été adoptée majoritairement alors qu'un conseiller a voté contre.**

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Monsieur Émile Bélanger, responsable des communications de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) pour la région du Saguenay et de la Côte-Nord, transmet un rapport annuel d'implication des bénévoles au Saguenay.
- 2.- Madame Annie Jean, assistance-greffière, Ville de Saguenay, transmet le règlement numéro VS-RU-2020-13.
- 3.- Les membres du Conseil d'administration de la Fadoq de Saint-Fulgence remercient la Municipalité pour l'octroi de 900 \$ qui leur a été accordé.

4.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet une copie certifiée conforme de la résolution C-20-61 ayant pour titre « Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II / Modification de l'acceptation des projets / Année 2018 ».

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1. La Fabrique de la paroisse Sainte-Anne organise un souper bénéfique, le samedi 21 mars prochain à compter du 17 heures au Centre multifonctionnel Michel Simard. Le coût du billet est de 20 \$ chacun.

C-2020-049

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité participe à l'événement en se procurant 10 billets au coût de 20 \$ chacun, chèque libellé à la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne, 200 rue Régent, Chicoutimi-Nord;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

2.- Madame Cathy Bouchard et son comité annoncent l'implantation de l'organisme Parents-secours, à Saint-Fulgence, qui a reçu dernièrement son accréditation. Elles demandent une aide monétaire afin d'avoir un budget de fonctionnement afin de poursuivre la mission qui est d'assurer la sécurité des enfants et des aînés quand ils circulent sur la rue.

Une rencontre sera demandée avec madame Bouchard afin d'en savoir davantage sur ce nouvel organisme.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Avril, Mois de la jonquille

C-2020-050

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE, pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la **survie des personnes atteintes par tous les cancers combinés** a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et les Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le **Mois de la jonquille**;

ET QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence encouragent la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5.2 Festival de la Bernache, 33^e édition, autorisation

C-2020-051

CONSIDÉRANT QUE le «Festival de la Bernache» en est à sa 33^e édition et qu'il est d'intérêt pour la municipalité de participer à cette activité annuelle qui attire de nombreux visiteurs provenant de toute la région du Saguenay Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de placer deux (2) arrêts obligatoires sur la route de Tadoussac, soit de chaque côté de la rue de la Bernache, les 2 et 3 mai prochains;

CONSIDÉRANT les prescriptions du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir des locaux adéquats pendant l'événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER les organisateurs dans leur démarche de réalisation du «Festival de la Bernache, 33^e édition»;

DE S'ASSURER d'une signalisation adéquate et réglementaire pendant l'événement et d'en défrayer les coûts;

D'AUTORISER l'utilisation du Centre multifonctionnel Michel-Simard et de la salle communautaire, et ce, gratuitement, selon la disponibilité;

DE FOURNIR les assurances requises pendant l'événement et d'en défrayer les coûts, s'il y a lieu;

ET D'AUTORISER messieurs Gilbert Simard, maire, et Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents en découlant.

5.3 Programme d'aménagement durable des forêts

C-2020-052

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence doit présenter une planification des travaux forestiers sur les terres publiques intramunicipales pour la **saison 2020-2021**;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs doivent être approuvés par le conseil municipal;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence approuve les travaux de coupe de bois dans le secteur du lac du Chaland et les travaux de dégagement des plantations existantes dans les secteurs du lac du Bedeau et du lac des Six Attrapes;

QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins assume la coordination du projet et produise les rapports nécessaires à sa réalisation;

ET QUE la Municipalité cautionne les activités de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins en regard du contrat d'aménagement **2020-2021**.

5.4 Contrôle du coût de la taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, projet de loi 48, suggestions

C-2020-053

CONSIDÉRANT le dépôt de l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48 : *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes qui affecteront le développement des régions;

POUR MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'EXPRIMER les suggestions de la **Municipalité de Saint-Fulgence** concernant le projet de la loi numéro 48 dans sa forme actuelle;

DE DEMANDER au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager dans une démarche commune avec celles-ci pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE DEMANDER la création d'une catégorie d'immeuble forestier afin de permettre aux municipalités d'adapter leur stratégie de taxation;

DE DEMANDER au gouvernement à ce que les municipalités soient intégralement compensées pour toutes les pertes financières encourues;

ET DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur Daniel Tremblay, au député de Dubuc, monsieur François Tremblay ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

5.5 Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile, autorisation de signature

C-2020-054

CONSIDÉRANT QUE l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3) prévoit que toute municipalité locale doit s'assurer que des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre soient en vigueur sur son territoire et consignés dans un plan de sécurité civile (PSC);

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (ci-après, le « **Règlement** ») est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chacune des **Parties** a reçu une aide financière afin d'élaborer un plan de sécurité civile et acquérir de l'équipement afin de répondre aux critères du **Règlement**;

CONSIDÉRANT QU' un plan de sécurité civile a été élaboré et dûment adopté par chacune des Parties;

CONSIDÉRANT QUE les **Parties** disposent d'un solde d'aide financière et que la mise en commun de ce solde permettra à l'ensemble des **Parties** d'acquérir le matériel et l'équipement requis afin de se conformer au **Règlement** et assurer la sécurité civile sur l'ensemble du territoire visé par les plans de sécurité civile de chacune des **Parties**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la présente *Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile* (ci-après nommée « l'**Entente** »), la MRC agit également à titre de municipalité locale à l'égard des territoires non organisés (TNO) de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les **Parties** désirent se prévaloir des articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) et 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) pour ainsi conclure une **Entente**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile, telle que présentée par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cette entente.

5.6 Fondation de la faune, programme d'aide Hydro-Québec, autorisation de signature

C-2020-055

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a présenté une demande au programme d'aide Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à présenter des projets et des demandes de financement liées à ces projets aux différents programmes de financement et fonds disponibles et qu'il est autorisé à signer les documents à cet effet afin de représenter la Municipalité de Saint-Fulgence.

5.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

C-2020-056

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le **17 mai 2020**, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

ET DE TRANSMETTRE cette résolution à la MRC du Fjord-du Saguenay, à la MRC Domaine-du-Roy, à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi qu'à AGL-LGBT Saguenay-Lac-Saint-Jean.

6.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2020-057

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Simard Françoise,	61.29 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 635.98 \$
Addénergie,	505.89 \$
Ass. propriétaires lac Roger,	615.12 \$
Autolook Inc.,	369.64 \$
Blackburn Robert,	43.24 \$
Canards Illimités Canada,	35.00 \$
CMP Mayer Inc.,	1 537.50 \$
Communications Télésignal Inc.,	7 549.70 \$
Dévicom,	887.32 \$
Électricité Grimard,	12 145.52 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	97.73 \$
Entreprises Cyrille Tremblay,	1 836.70 \$
Épicerie Roger Tremblay,	5.75 \$
Eurofins Environnex,	270.19 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.,	3 679.20 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	4.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	2 183.47 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	316.18 \$
Global Ti/Bell,	45.94 \$
Groupe Conseil Novo SST,	1 636.78 \$
Info Page,	112.57 \$
Larouche Fabienne,	198.16 \$
L'Imprimeur Inc.,	485.65 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	90 784.25 \$
Nutrinor Énergies,	959.48 \$
Nutrinor - Quincaillerie,	268.98 \$
Parc National des Monts Valin,	4 112.66 \$
Petite caisse,	229.85 \$
Pro Réanimation,	707.10 \$
Receveur général du Canada,	972.94 \$
Routiers Avantage,	606.38 \$
Super Sagamie Plus,	515.20 \$
Sanidro Inc.,	2 040.96 \$
Sécurisag Enr.,	605.35 \$
Services Sanitaires R. Bonneau,	747.34 \$
SNC-Lavalin Gem Québec Inc.,	194.02 \$
Société de l'Assurance-Automobile du Québec,	5 489.48 \$
Société canadienne du cancer,	50.00 \$
Solugaz Propane,	269.41 \$
SPI Sécurité Inc.,	91.29 \$
Télénet Informatique Inc.,	27.79 \$
Tetra Tech Q1Inc.,	12 648.27 \$
Tremblay Lucile,	27.67 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Hydro-Québec (05-02-2020),	6 787.37 \$
Syndicat des employés municipaux (06-02-2020),	517.58 \$
Ministre du revenu (06-02-2020),	20 081.82 \$
Receveur général du Canada (06-02-2020),	1 054.93 \$
Receveur général du Canada (06-02-2020),	7 594.66 \$
Financière Sun Life (07-02-2020),	4 170.83 \$
Desjardins Sécurité Financière (07-02-2020),	7 971.68 \$
Gagnon Francine (06-02-2020),	567.63 \$
Tremblay François, Gagnon Sophie (14-02-2020),	19.66 \$
Hydro-Québec (18-02-2020),	1 287.06 \$

Visa Desjardins (18-02-2020),	29.30 \$
Ministre du revenu (18-02-2020),	437.51 \$
Bell Canada (19-02-2020),	291.61 \$
Bell Mobilité (26-02-2020),	526.53 \$
Vidéotron Ltée (26-02-2020),	195.53 \$

7.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

Madame Fabienne Larouche donne des informations sur deux des comités qu'elle représente, soit Municipalités Amies des Aînés (MADA) et comité embellissement du cimetière.

8.- VARIA :-

8.1 Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – appui

C-2020-058

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution du conseil d'administration accompagnant le dépôt de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins a été présenté à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence appuie le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à fournir une mise de fonds de **93 369 \$** et/ou à fournir tels biens ou services, lesquels représentent une somme de 93 369 \$, le tout correspondant à la part/une partie de la part du milieu exigée par la Politique de soutien;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence appuie le projet « Réfection des sentiers du refuge faunique des battures de Saint-Fulgence » et qu'il soit déposé conformément aux exigences de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer le protocole d'entente avec la MRC du Fjord-du-Saguenay.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Marcel Munger, 251 rang Saint-François, demande :

- Concernant internet au rang Saint-François, est-ce possible que la Municipalité fasse des pressions pour que Bell Canada change les lignes téléphoniques qui sont désuètes pour rendre ces infrastructures modernes afin que les résidents puissent utiliser le service internet haute vitesse.

Monsieur Gilbert Simard répond que la MRC du Fjord-du-Saguenay travaille présentement sur ce dossier. Lors de la campagne électorale, le gouvernement de la CAQ avait promis d'offrir l'accès internet à tous les québécois d'ici la fin de son premier mandat. Cependant, le gouvernement a confirmé que cela va prendre plus de temps à se réaliser et cela va coûter plus cher que prévu. C'est un dossier à suivre.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay, demande :

- Sur quel sujet portait la séance extraordinaire du 17 février dernier.

Monsieur Gilbert Simard répond que c'était dans le dossier du Parc Aventures Cap Jaseux concernant le chemin.

- Monsieur Lemyre demande pourquoi cette urgence.

Monsieur Henri-Paul Côté répond que le Conseil était prêt à avancer dans ce dossier et voulait profiter de la nouvelle réforme cadastrale.

- Concernant la facture de SNC Lavalin, c'est pour payer quoi.

Madame Fabienne Larouche donne l'information.

Madame Françoise Harvey, 385 rue Saguenay, demande :

- À quel montant se chiffre la facture de Tétra Tech pour le chemin de la Pointe-aux-Pins.

Madame Fabienne Larouche répond en détaillant les coûts.

Monsieur Henri-Paul Côté explique que la côte a présentement une pente de 21% et que les travaux vont faire descendre cette pente à 15 %. Il y a également d'autres problèmes ailleurs et c'est pourquoi nous avons besoin de cette firme pour mener à bien ce projet car le résultat est que ce chemin sera ouvert à l'année.

- Madame Harvey mentionne les séances du conseil sont très intéressantes en présence de madame Fabienne Larouche et demande que ce soit mentionné au procès-verbal.

Monsieur Simon Dufour, 12 rang Saint-François :

- Aimerais savoir si nous pouvons placer sur l'info lettre la date d'une réunion spéciale du conseil.

Madame Fabienne Larouche répond affirmativement à cette question.

- Il s'informe également sur la facture de Dévicom, à savoir si les employés sont sensibilisés aux cyberattaques.

Madame Fabienne Larouche donne les explications.

Monsieur Karl Korb, 235, rang Saint-Joseph, demande:

- Suite à la résolution adoptée concernant le sujet au point 5.4 de l'ordre du jour, il donne son opinion sur la forêt privée et la manière de taxer les plantes vivantes.

Monsieur Henri-Paul Côté conseille de bien lire le projet de loi qui est fort intéressant.

Madame Rachel Simard, 288 rue Saguenay, demande :

- Quand nous ferons la mosaïque des conseils manquants; c'est pour le patrimoine et dit qu'il est important de faire ce travail.

Monsieur Gilbert Simard va s'occuper de faire avancer ce dossier.

10.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 6 AVRIL 2020 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 6 avril 2020 à 19 heures 30.**

11.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-059

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 45.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Adjointe administrative

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl